



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection des consommateurs

Question écrite n° 49128

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le Premier ministre sur les propositions exprimées par les représentants des consommateurs, comme suite au projet de loi sur la qualité sanitaire des aliments. Cette réforme, qui est de nature à renforcer les contrôles de l'hygiène alimentaire, tend à assurer une meilleure cohérence du système législatif et réglementaire afférent à ce domaine. Ainsi, l'attribution et le rattachement de l'intégralité des contrôles de la chaîne alimentaire et des personnes qui les effectuent seraient affectés à une autorité administrative définie par décret en Conseil d'Etat. Afin de garantir l'indépendance de cette entité de contrôle, les représentants des consommateurs préconisent la création d'un département ministériel de la consommation et de l'alimentation autonome chargé des contrôles des denrées animales et végétales, de la recherche et de la constatation des infractions. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend prendre afin de répondre aux propositions de l'Union fédérale des consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49128

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1128